

## COMMUNIQUE DE PRESSE

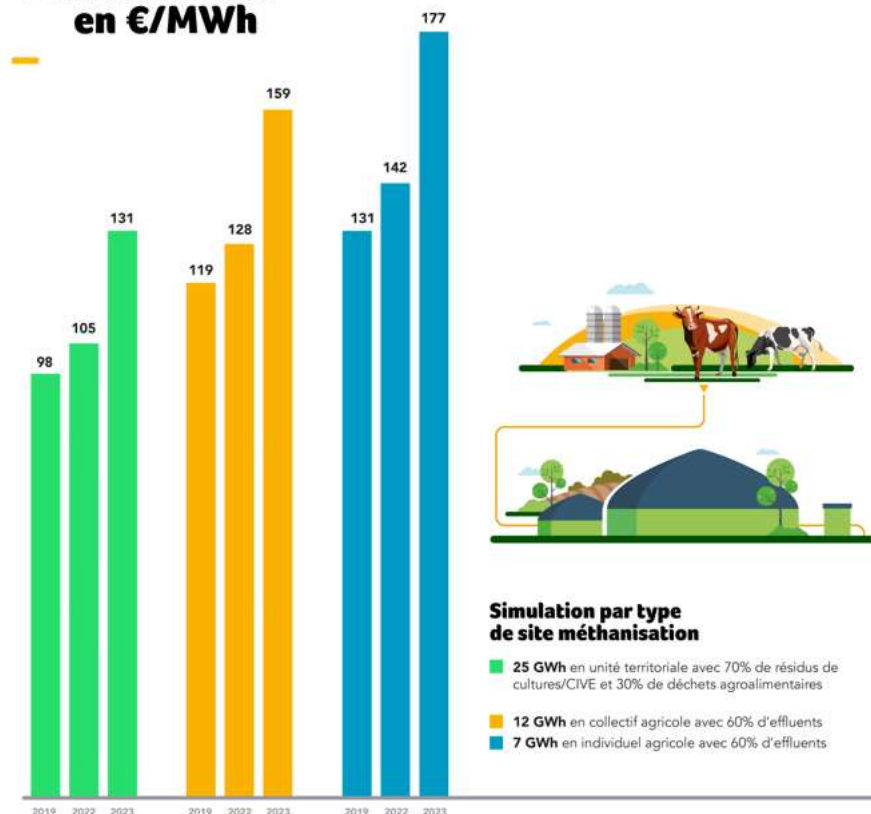
15 JUIN 2023

**Biométhane : nouvel engagement fort de l'état dans le soutien aux projets**

**Afin de continuer à renforcer la souveraineté énergétique, l'état s'engage à nouveau pour le développement de l'injection de biométhane avec une revalorisation des tarifs d'achat. Le ministère de la transition énergétique a publié un nouvel arrêté tarifaire le 13 juin, pour les porteurs de projets, faisant suite à des mesures fortes prises en septembre 2022. Les acteurs de la filière biométhane en Bretagne se félicitent de ces nouvelles mesures réglementaires qui vont accélérer la dynamique des nouveaux projets de biométhane et consolider les projets en développement.**

Pour soutenir le développement de la filière biométhane, les pouvoirs publics ont instauré en 2011 un tarif d'achat du biométhane injecté dans les réseaux de gaz. Grâce à ce dispositif, un producteur est assuré de vendre, à un fournisseur de gaz, le biométhane produit par son installation à un tarif garanti et pour une durée de 15 ans.

Depuis 2021, les projets ont subi des hausses sur les investissements et les charges, dans le contexte inflationniste général. Une revalorisation des tarifs biométhane en septembre 2022 avait été une première réponse immédiate à cette problématique, le nouvel arrêté tarifaire du 13 juin 2023 va plus loin dans le soutien aux projets grâce à une meilleure indexation sur les coûts d'énergie (électricité). Avec une augmentation moyenne de + 18% en juin 2023, l'état français confirme ainsi son soutien au biométhane et à la décarbonation du gaz par la valorisation des déchets.

**Prix de rachat  
en €/MWh**

Les unités de production de biométhane en fonctionnement sont également concernées par ce soutien renforcé, avec des mesures favorisant l'évolution des capacités d'injection (annualisation des quantités injectées, souplesse dans le développement des capacités pour les 2 années à venir), ainsi qu'une révision de l'indexation du tarif pour mieux refléter l'évolution des coûts de production.

### **Le biométhane pour favoriser la neutralité carbone en Bretagne**

Avec plus de 70 sites en fonctionnement et plus de 5 % des consommations gaz couvertes en juin 2023 par du biométhane, le gaz renouvelable est déjà une réalité aux côtés des autres énergies renouvelables comme l'éolien, le photovoltaïque, De plus, dans un contexte géopolitique tendu en Europe, le biométhane produit localement permettrait d'assurer la souveraineté énergétique de l'hexagone. La filière gazière bretonne aujourd'hui est prête pour accélérer l'essor des gaz renouvelables pour que la Région Bretagne soit au rendez-vous de son ambition zéro carbone à horizon 2050.

#### **A propos GRDF**

Principal gestionnaire de réseau de distribution de gaz naturel en France, GRDF distribue, chaque jour, le gaz naturel à plus de 11 millions de clients, pour qu'ils disposent du gaz quand ils en ont besoin. Pour se chauffer, cuisiner, se déplacer, et bénéficier d'une énergie pratique, économique, confortable et moderne, quel que soit leur fournisseur. Pour cela, et conformément à ses missions de service public, GRDF conçoit, construit, exploite, entretient le plus grand réseau de distribution d'Europe (198 886 km) et le développe dans plus de 9 500 communes, en garantissant la sécurité des personnes et des biens et la qualité de la distribution.

#### **A propos de France gaz Ouest**

France gaz Ouest représente la filière gazière française en charge de tous les gaz combustibles (gaz naturel, gaz renouvelables, gaz liquides, hydrogène) dans le grand ouest : Bretagne et Pays de la Loire. Elle regroupe les acteurs gaziers présents sur l'ensemble de la chaîne gazière engagés pour produire des gaz renouvelables, viser la neutralité carbone en 2050, assurer la sécurité d'approvisionnement de la France, et permettre à tous les clients d'être des acteurs engagés de la transition énergétique.

#### **A propos de GRTgaz**

GRTgaz est le 2<sup>e</sup> transporteur européen de gaz, fort de 32 618 km de canalisations et 640 TWh de gaz transporté. L'entreprise compte 3 330 salariés et a réalisé près de 2,1 milliards d'euros de chiffre d'affaires en 2022. GRTgaz s'est dotée d'une raison d'être « Ensemble rendre possible un avenir énergétique sûr, abordable et neutre pour le climat ». Entreprise innovante en pleine transformation pour adapter son réseau aux défis écologiques et numériques, GRTgaz est engagée en faveur d'un mix gazier français 100% neutre en carbone en 2050. Elle soutient les filières d'hydrogène et de gaz renouvelables (biométhane et gaz issus des déchets solides et liquides). GRTgaz assure des missions de service public pour garantir la sécurité d'acheminement auprès de ses 879 clients (expéditeurs, distributeurs, industriels, centrales et producteurs de biométhane). Avec ses filiales Elengy, leader des terminaux méthaniers en Europe, et GRTgaz Deutschland, opérateur du réseau de transport allemand MEGAL, GRTgaz joue un rôle clé sur la scène européenne. L'entreprise exporte ses savoir-faire à l'international, notamment des prestations développées par son centre de recherches RICE.

#### **A propos d'AILE**

AILE (Association d'Initiatives Locales pour l'Energie et l'Environnement) est une agence locale de l'énergie créée en 1995 par l'ADEME et les CUMA (Coopératives d'Utilisation de Matériels Agricoles) de l'Ouest. AILE est spécialisée dans la valorisation énergétique de la biomasse en milieu agricole et rural.

Forte de 15 années d'animation du plan biogaz, l'Association AILE est un acteur incontournable dans le développement de la méthanisation en Bretagne, Pays de la Loire, mais aussi à l'échelle nationale. Le plan biogaz est un dispositif interrégional d'animation de la filière, soutenu depuis 2007 par l'ADEME et les Conseils régionaux de ces deux régions.

En complément de l'accompagnement des porteurs de projet, AILE est un membre actif des différents réseaux d'acteurs réunis à l'échelle régionale ou départementale pour favoriser le développement des projets de méthanisation acceptables et acceptés

#### **A propos de l'AAMF**

Créée en 2010, l'Association des Agriculteurs Méthaniseurs de France (AAMF) a pour vocation de fédérer, représenter et défendre les intérêts de la méthanisation agricole. Elle met en relation les exploitants mais également les porteurs de projets au travers de rencontres et de groupes de travail (injection, charte, digestat, CIVE ...) L'association compte plus de 500 adhérents répartis dans toute la France. L'AAMF travaille en collaboration avec les acteurs de la filière, le monde de la recherche, la profession agricole.

#### **A propos de la Chambre d'agriculture de Bretagne**

Les Chambres d'agriculture sont investies de 3 grandes missions publiques

Le réseau des Chambres d'agriculture est investi de 3 missions, définies dans le Code rural et amendées par la Loi d'avenir de l'agriculture du 13 octobre 2014. Elles contribuent à l'amélioration de la performance économique, sociale et environnementale des exploitations agricoles et de leurs filières ; accompagnent dans les territoires, la démarche entrepreneuriale et responsable des agriculteurs ainsi que la création d'entreprise et le développement de l'emploi enfin, elles assurent une fonction de représentation auprès des Pouvoirs Publics et des collectivités territoriales.

#### **A propos de B2E**

B2E est le pôle de la transition écologique et énergétique en Bretagne. Il regroupe les éco-acteurs bretons (entreprises, collectivités, établissements d'enseignement supérieur, associations) avec une volonté commune de faciliter le développement des éco-activités et de constituer un centre de ressources pour les projets écoresponsables dans des domaines d'activités variés. Entre production d'énergies et réduction des impacts environnementaux, de nombreux sujets (traitement de l'air, de l'eau, des déchets, méthanisation, pyrogazéification...) sont à l'étude pour développer des solutions durables.